



GRAND-DUCHÉ
DE
LUXEMBOURG

VISA LONG SEJOUR DU MEMBRE DE FAMILLE D'UN RESSORTISSANT DE PAYS TIERS

Documents exigés :

A/ Demandeur :

- Trois formulaires de demande dûment complétés, en français ou en anglais, non agrafés, avec trois photos couleur 35mm x 45mm, sur fond blanc.
- Passeport valide encore 3 mois après la date d'expiration du visa demandé (+ 2 photocopies du passeport intégral, certifiées conformes à l'original par une administration chinoise compétente).
- Acte de naissance du demandeur dûment légalisé par le MAE/ Waiban et l'Ambassade/ Consulat Général du Luxembourg + 2 photocopies.
- Extrait du casier judiciaire du demandeur, établi depuis moins de trois mois dûment légalisé par le MAE/ Waiban et l'Ambassade/ Consulat Général du Luxembourg + 2 photocopies.
- Certificat de lien de parenté : document attestant de l'existence du mariage, du partenariat enregistré ou du lien de parenté (pour les enfants du regroupé, la preuve qu'il en a le droit de garde et la charge) dûment légalisé par le MAE/ Waiban et l'Ambassade/ Consulat Général du Luxembourg + 2 photocopies.
- Pour les mineurs qui voyagent seuls, présenter une déclaration des parents ou du garant marquant leur accord pour que leur enfant voyage seul. Les parents doivent se rendre en personne à l'ambassade pour signer la déclaration.
- En cas de divorce :
 - La copie du jugement conférant la garde du descendant mineur à la partie parentale séjournant au Luxembourg
 - L'autorisation notariée de l'autre partie parentale attestant de son accord que le descendant mineur puisse s'établir à l'étranger

L'Ambassade/ le Consulat se réservent le droit de demander des documents supplémentaires par exemple :

- Le Hukou + 1 photocopie du livret intégral.

B/ Garant au Luxembourg :

- Copie du titre de séjour du regroupant valable pour une durée supérieure à un an.
- Copie de la première page du passeport du regroupant.
- Certificat de résidence du regroupant.
- Preuve des ressources du garant équivalent au salaire social minimum sur une durée de 12 mois.
- Preuve d'un logement approprié sur le territoire luxembourgeois.
- Preuve d'une assurance maladie couvrant tous les risques sur le territoire luxembourgeois.

Remarques :

1. Les détenteurs de passeports ordinaires doivent déposer leur demande en personne. Les détenteurs de passeports officiels (diplomatique, de service, et des affaires publiques) peuvent déposer leur demande via un messageur d'un département chinois officiel.
2. L'Ambassade / le Consulat se réservent le droit d'interviewer le demandeur en personne.
3. Si le visa a été émis, l'Ambassade / le Consulat se réservent le droit de demander au demandeur de revenir en personne à l'Ambassade / au Consulat après son retour en Chine.
4. Tous les documents rédigés en chinois doivent être accompagnés d'une traduction en français ou anglais.

Frais de demande de visa :

Les frais pour un visa de long séjour (plus que 90 jours) doivent être payés au moment où la demande est déposée. Le montant en RMB sera calculé en fonction du taux de change (Frais: 50 euros).
Les frais de visa ne seront pas remboursés en cas de refus de la demande.

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Beijing

Unit 1701, Tower B, Pacific Century Place, 2A Gong Ti Bei Lu, Chaoyang District, 100027 Beijing

Tel : 010-8588 0901 - Fax : 010-6513 7268 - Email: pekin.visa@mae.etat.lu

Consulat Général du Grand-Duché de Luxembourg à Shanghai

Room 403 No. 12, Zhongshan Dong Yi Lu, 200002 Shanghai

Tel : 021-6339 0400 - Fax: 021-6339 0433 - Email: shanghai.visa@mae.etat.lu